

REGLEMENT INTERIEUR applicable au 1^{er} septembre 2017

Accueil de loisirs sans hébergement du Centre Socio Culturel de l'Albarine

L'accueil de loisirs du CSCA accueille tous les enfants scolarisés de 3 à 15 ans et dont les familles sont à jour de leurs cotisations annuelles (17€).

Les enfants sont répartis par tranche d'âge sous la responsabilité d'animateurs diplômés de la façon suivante :

- 3 ans
- de 4 à 5 ans
- de 6 à 8 ans
- de 9 à 11 ans
- de 12 à 15 ans

Le CSCA propose des accueils aux périodes suivantes :

- Accueil périscolaire matin et soir 3-11 ans
- Accueil périscolaire, pause méridienne
- Accueil périscolaire dans le cadre du CLAS 6-15 ans
- Accueil périscolaire 12-15 ans
- Accueil extra-scolaire mercredi et vacances 3-15 ans

Pour chacune des périodes, des éléments de ce règlement intérieur sont communs et d'autres sont différents.

Ces distinctions sont mises en place pour répondre :

- Aux besoins des enfants
- Aux attentes des parents
- Aux valeurs éducatives et pédagogiques de l'association
- Aux contraintes administratives et de gestion de l'association

Pour chacune des périodes précédentes, vous trouverez les items suivants :

- Public accueilli
- Période de fonctionnement et horaires
- Lieu d'accueil
- Modalités d'accueil
- Modalités d'inscription
- Tarifs et facturation

En fin de règlement, les dispositions communes à l'ensemble des accueils sont précisées.

Accueil périscolaire matin et soir 3-11 ans à Argis

Public accueilli

Tous les enfants de 3 à 11 ans scolarisés à Argis

Période de fonctionnement et horaires

Les enfants sont accueillis, les jours scolaires, et pris en charge de **7h à 8h30** (lundi, mardi, jeudi, vendredi), **de 16h00 à 18h00** (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Lieu d'accueil

Ecole d'Argis - Rue des écoles - 01230 ARGIS

Modalités d'accueil

Les parents doivent amener et récupérer leur enfant à l'accueil périscolaire d'Argis.

L'enfant doit être accompagné jusqu'à un personnel d'animation et lui être confié. Un enfant ne peut être « déposé » à la porte de l'accueil, le centre social se dégage alors de toute responsabilité.

Il nous est interdit de laisser repartir un enfant seul (quel que soit son âge) sauf sur remise écrite d'un justificatif des familles. Si vous ne pouvez venir chercher votre enfant, vous pouvez demander à un autre adulte (personne habilitée) en lui remettant votre autorisation écrite. L'équipe du centre social se réserve le droit de vérifier l'identité des personnes.

Un goûter est offert par le centre social. Il s'agit d'un encas et non d'un repas, il respecte le Programme National Nutrition Santé.

En cas de retard injustifié et de non-respect des horaires d'ouverture, le CSCA se réserve le droit de prendre des mesures nécessaires qui s'imposent (exemple : l'enfant ne sera plus accueilli à l'accueil périscolaire).

L'enfant est responsable de ses affaires scolaires et de ses affaires personnelles.

Modalités d'inscription

Concernant l'accueil de loisirs périscolaire, le centre social se doit d'appliquer une tarification horaire modulée en fonction des quotients familiaux (*obligation réglementaire*).

Les familles doivent communiquer leur numéro d'allocataire au centre social, ou leur avis d'imposition N-2. Si elles ne transmettent ni l'un, ni l'autre, le tarif le plus important est appliqué (QF3-4).

Une carte ou plusieurs, selon vos besoins, est à acheter au CSCA pour les garderies du matin et du soir. Elle correspond à 10 heures de garderie périscolaire, elle est divisée en ½ heure pour correspondre à vos besoins (toute ½ heure entamée est due et sera donc tamponnée).

La carte nominative est conservée par l'animateur, vous serez vigilant pour anticiper son renouvellement.

Centre Socio Culturel de l'Albarine
108 rue du Docteur temporal
01230 St Rambert en Bugey
Tél : 04.74.36.26.00
Mail : inscription@csc01.org
Site internet:www.csc01.org



Tarifs et facturation

Accueil périscolaire	QF 1 et 2 de 0 à 660€	QF 3 et 4 de 661 à 765€ et +
Tarif à la demi-heure	0.55€	0.75€

Cantine scolaire ARGIS – Pause méridienne

Public accueilli

Tous les enfants de 3 à 11 ans scolarisés à Argis.
Si la limite de la capacité d'accueil est atteinte, la priorité sera laissée aux enfants dont les 2 parents travaillent.

Période de fonctionnement et horaires

La cantine scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredi (hors vacances scolaires) de 12h à 13h30.

Lieu d'accueil

Cantine Municipale

Modalités d'accueil

Les enfants sont pris en charge à 12h00 à l'école d'Argis par un personnel qualifié (une personne du CSCA et l'ATSEM de la mairie d'Argis). Ils sont accompagnés jusqu'à la cantine scolaire et ce jusqu'à 13h20, heure à laquelle ils sont reconduits à l'école.

Les menus seront affichés dans les locaux. Les régimes particuliers sont pris en compte et doivent être signalés au moment de l'inscription.

Les repas « tirés du sac » ne sont pas autorisés.

Modalités d'inscription

L'inscription se fait à la semaine, au mois ou au trimestre sur les feuilles d'inscription disponibles au secrétariat du CSCA et elles seront aussi remis aux familles via l'école.

Inscription clôturée le mercredi de la semaine précédente à 18h au plus tard.

À titre exceptionnel, des modifications peuvent se faire auprès du secrétariat au minimum 72h00 avant (jours ouvrés : du lundi au vendredi)

Toute désinscription non justifiée par un certificat médical entraîne la facturation de l'heure d'accueil et du repas.

Si présentation d'un certificat médical, seul le repas sera facturé pour les 2 jours suivants.

Tarifs et facturation

Le tarif du repas est unique et est vendu à prix coutant soit : **3.35 €** (sous réserve d'éventuelles modifications du prestataire), ensuite le coût de l'heure de garderie est ajouté et est différent selon votre quotient familial.

Les familles doivent communiquer leur numéro d'allocataire au centre social, ou leur avis d'imposition N-2.
Si elles ne transmettent ni l'un, ni l'autre, le tarif le plus important est appliqué (QF3-4).

Centre Socio Culturel de l'Albarine
108 rue du Docteur temporal
01230 St Rambert en Bugey
Tél : 04.74.36.26.00
Mail : inscription@csc01.org
Site internet:www.csc01.org



	QF 1 et 2 de 0 à 660€	QF 3 et 4 de 661 à 765€ et +
Coût du repas	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure
3€35	0.95€	1.00€

Un devis est établi lors de l'inscription et la totalité du règlement est demandé et encaissé en fonction des heures réservées. A la fin de la période une régularisation est effectuée en fonction des heures réalisées. Il est possible de régler en plusieurs fois avec un échéancier prévu.

Accompagnement à la scolarité 6-15 ans à Saint Rambert en Bugey dans le cadre du CLAS

Public accueilli

Tous les enfants de 6 à 15 ans scolarisés à Saint-Rambert en Bugey à l'école élémentaire Claude Guichard ou au collège de l'Albarine. Enfants orientés vers le CLAS par les corps enseignants ou sur demande spécifique de la famille mais en lien avec l'école.

Objectifs

Le projet a pour objectif de permettre aux parents de s'impliquer dans le parcours scolaire de leurs enfants, de prendre confiance en eux.

Le projet sera expliqué aux familles qui nous seront envoyées par les enseignants et à celles qui viendront d'elles même :

- un contrat sera mis en place et signé entre la famille, l'enseignant et le coordonnateur CLAS
- un point de route sera effectué avant chaque période de vacances
- un bilan sera fait en fin d'année scolaire
- les parents seront invités à rester lors des séances, au minima nous leur demanderons d'accompagner leur enfant et de venir le chercher afin d'instaurer un échange régulier
- un projet collectif sera initié et restitué en fin d'année aux familles et enseignants

Période de fonctionnement et horaires

Les enfants sont accueillis les jours scolaires, et pris en charge de **17h00 à 18h30** (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Lieu d'accueil

Salle d'animation de la Gadinière, Rue Rose Bichon 01230 Saint Rambert en Bugey

Modalités d'accueil

Les parents doivent amener et récupérer leur enfant dans la salle et seront invités à participer à la séance ou au moins en partie.

Un enfant ne peut être « déposé » à la porte de l'accueil, le centre social se dégage alors de toute responsabilité.

L'enfant devra apporter son goûter.

En cas de retard injustifié et de non-respect des horaires d'ouverture, le CSCA se réserve le droit de prendre des mesures nécessaires qui s'imposent (exemple : l'enfant ne sera plus accueilli au CLAS).

L'enfant est responsable de ses affaires scolaires et de ses affaires personnelles.

Modalités d'inscription

Les inscriptions seront formalisées après la rencontre avec l'école et la famille et un « contrat » signé avec l'enfant concerné.

Tarifs et facturation

Seul le montant de la carte d'adhérent annuelle sera demandé, à savoir, 17€ pour la famille.

Accueil périscolaire 12-15 ans à Saint Rambert en Bugey

Public accueilli

Tous les enfants de 12 à 15 ans

Période de fonctionnement et horaires

Les adolescents seront accueillis les vendredis soirs de 19h00 à 22h00 ou le samedi de 14h00 à 17h00 (selon les projets et disponibilités du groupe).

Lieu d'accueil

CSCA 108 rue du docteur Temporal 01230 Saint Rambert en Bugey

Modalités d'accueil

Les parents doivent amener et récupérer leur enfant dans les locaux.

Le jeune doit être accompagné jusqu'à un personnel d'animation et lui être confié, il ne peut être « déposé » à la porte de l'accueil, le centre social se dégage alors de toute responsabilité.

Il nous est interdit de laisser repartir un enfant seul (quel que soit son âge) sauf sur remise écrite d'un justificatif des familles. Si vous ne pouvez venir le chercher, vous pouvez demander à un autre adulte (personne habilitée) en lui remettant votre autorisation écrite. L'équipe du centre social se réserve le droit de vérifier l'identité des personnes.

Le jeune est responsable de ses affaires personnelles.

Modalités d'inscription

Concernant l'accueil de loisirs, le centre social se doit d'appliquer une tarification horaire modulée en fonction des quotients familiaux (*obligation réglementaire*).

Les familles doivent communiquer leur numéro d'allocataire au centre social, ou leur avis d'imposition N-2.

Si elles ne transmettent ni l'un, ni l'autre, le tarif le plus important est appliqué (QF3-4).

Lors de la première inscription la famille doit venir au CSCA remplir le dossier d'inscription, s'acquitter de la carte d'adhérent familiale (17€ pour l'année scolaire) et acheter une carte. Elle correspond à 10 heures d'accueil, elle est divisée en ½ heure (toute ½ heure entamée est due et sera donc tamponnée).

La carte nominative sera conservée par l'animateur, vous serez vigilant pour anticiper son renouvellement.

Tarifs et facturation

Accueil périscolaire	QF 1 et 2 de 0 à 660€	QF 3 et 4 de 661 à 765€ et +
Tarif à la demi-heure	0.55€	0.75€

Accueil extrascolaire Mercredis et Vacances

Public accueilli

Tous les enfants de 3 à 15 ans scolarisés.

Périodes de fonctionnement et horaires

L'accueil de loisirs fonctionne chaque **mercredi** et durant les **vacances scolaires de 7h00 à 18h30**.

Le CSCA est fermé la semaine entre Noël et le jour de l'an ainsi que les 3 premières semaines du mois d'août.

Lieu d'accueil

Centre Socio culturel de l'Albarine – 108 rue du Docteur temporal - 01230 - ST RAMBERT EN BUGEY

L'accueil peut être délocalisé notamment lors des sorties et des mini camps.

Modalités d'accueil

Le mercredi, les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école de la commune de Torcieu, à la sortie du collège et conduits au CSCA en mini bus, pour les autres communes à savoir Argis et Tenay, un transport est organisé le matin, sur inscription. Sinon les parents déposent les enfants au centre sous les mêmes modalités que pendant les vacances scolaires (voir ci-dessous).

Pendant les vacances et les mercredis, un accueil échelonné est mis en place le matin de **7h00 à 9h00**, 9h00 étant l'heure du début des activités. Ainsi, nous nous réservons le droit de ne plus accepter les enfants après cet accueil échelonné par respect du fonctionnement de la structure, de l'équipe d'animation et du rythme des enfants. Aucun remboursement n'est possible dans ce cas.

L'enfant doit être accompagné jusqu'à un personnel d'animation et lui être confié. Un enfant ne peut être « déposé » à la porte du centre, le centre social se dégage alors de toute responsabilité.

Un départ échelonné est mis en place le soir, les enfants peuvent être récupérés :

Le mercredi à partir de 16h30 et jusqu'à 18h30

Les vacances à partir de 17h00 et jusqu'à 18h30 (hors journée spécifique).

Les parents sont tenus de signaler le départ de l'enfant aux animateurs.

Un accueil à la ½ journée est possible, plusieurs modalités existent :

- Pour les enfants inscrits le matin sans repas, le départ se fait entre 11h30 et 12h.
- Pour les enfants inscrits le matin avec repas, le départ se fait entre 13h30 et 14h.
- Pour les enfants inscrits l'après-midi sans repas, l'arrivée se fait entre 13h30 et 14h.
- Pour les enfants inscrits l'après-midi avec repas, l'arrivée se fait entre 11h30 et 12h.

Pour le respect du fonctionnement de l'accueil de loisirs et la qualité des activités proposées, il n'est pas possible de récupérer l'enfant avant les horaires indiqués ci-dessus (sauf cas exceptionnel avec signature d'une décharge).

Il nous est interdit de laisser repartir un enfant seul (quel que soit son âge) sauf sur remise écrite d'un justificatif de la famille. Si vous ne pouvez venir chercher votre enfant, vous pouvez demander à un autre adulte (personne habilitée) en lui remettant votre autorisation écrite. L'équipe du centre social se réserve le droit de vérifier l'identité des personnes avec un justificatif.

L'enfant est responsable de ses affaires personnelles (éviter les objets de valeur).

Le goûter est offert par le centre social. Il s'agit d'un encas et non d'un repas, et respecte le Programme National Nutrition Santé.

Modalités d'inscription

Pour les mercredis :

L'inscription se fait à la semaine, au mois ou au trimestre sur les feuilles d'inscription disponibles au secrétariat du CSCA.

Les inscriptions sont clôturées le mercredi de la semaine qui précède et ce avant 18h00.

Pour les vacances :

L'inscription se fait à la période sur les feuilles d'inscription disponibles au secrétariat du CSCA.

Les inscriptions sont clôturées le mercredi de la semaine qui précède les vacances scolaires et ce avant 18h00.

À titre exceptionnel et pour ces deux temps d'accueil, des inscriptions peuvent se faire auprès du secrétariat au minimum 72h00 avant pour les demandes « avec repas » (jours ouvrés : du lundi au vendredi), et jusqu'à la veille si la demande est « sans repas ».

Toute désinscription non justifiée par un certificat médical entraîne la facturation du temps d'accueil, du repas et l'aide aux vacances et au temps libre de CAF n'est pas pris en compte.

Si présentation d'un certificat médical, seul le repas sera facturé pour les 2 jours suivants (pendant les vacances).

Tarifs et facturation

Concernant l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances, le centre social se doit d'appliquer une tarification horaire modulée en fonction des quotients familiaux.

Un devis est établi lors de l'inscription et la totalité du règlement est demandé et encaissé en fonction des heures réservées. A la fin de la période une régularisation est effectuée en fonction des heures réalisées. Il est possible de régler en plusieurs fois avec un échéancier prévu.

Selon l'heure à laquelle vous viendrez chercher votre enfant, il vous sera facturé soit :

- **Pour les demi-journées sans repas un minimum de 4h et ensuite en fonction de l'heure de départ**
- **Pour les demi-journées avec repas un minimum de 6h et ensuite en fonction de l'heure de départ**
- **Pour les journées avec repas un minimum de 8h et ensuite en fonction de l'heure de départ.**

Toute heure entamée est due.

	QF1 de 0 à 450€	QF2 de 451 à 660€	QF3 de 661 à 765€	QF4 > 766€
Coût du repas	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure	Tarif à l'heure
3€28	1€38	1€54	1€72	1€78

Forfait transport 1€50 par mercredi ou 3€00 par semaine pendant les vacances

Les aides aux vacances de la CAF seront déduites du tarif sur les factures pour les accueils en journée complète ou pour **les mercredis repas et après midi**. (Sous conditions de fournir la copie de la notification de la CAF de l'année en cours).

Les familles doivent communiquer leur numéro d'allocataire au centre social, ou leur avis d'imposition N-2. Si elles ne transmettent ni l'un, ni l'autre, le tarif le plus important est appliqué (QF3-4).

En cas de retard injustifié et de non-respect des horaires d'ouverture, le CSCA se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent (exemple : l'enfant ne sera plus accueilli à l'accueil de loisirs).

Pour les séjours organisés dans le cadre de l'accueil, des tarifs différents seront appliqués en fonction des spécificités même des séjours, mais en respectant la modulation en fonction des ressources et une tarification forfaitaire.

Informations Diverses

Règles de bonne conduite et sanctions

Les enfants accueillis s'engagent à avoir une attitude acceptable en collectivité. Ils devront se respecter eux-mêmes, respecter les adultes et les autres enfants, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Les bagarres, grossièretés ou autres incivilités seront sanctionnées.

Les sanctions appliquées seront l'exclusion temporaire ou définitive, selon la gravité de l'acte constaté.

Handicap - Maladie - Accidents - Médicaments

Handicap :

L'accueil d'un enfant handicapé pourra être envisagé. Les jours d'accueil seront définis en tenant compte du handicap et du nombre d'enfants présents. Ceci sera défini entre les parents et la directrice de l'accueil de loisirs afin de garantir un bon accueil. Un PAI pourra être rédigé, si besoin, permettant ainsi d'offrir un accueil spécifique à l'enfant.

Maladie :

Tout enfant malade ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs. Après une maladie contagieuse entraînant une éviction, le centre social se réserve le droit de demander un certificat médical de non contagion.

Si un enfant est malade en cours d'accueil, les parents seront prévenus et devront récupérer l'enfant dans la mesure du possible.

Médicaments :

Pour chaque accueil, un assistant sanitaire est désigné dans l'équipe. Nous ne pouvons administrer de médicaments à l'enfant. Si vous ne pouvez interrompre un traitement, vous pouvez néanmoins nous remettre, le matin, les médicaments (marqués au nom de l'enfant) accompagnés du double de l'ordonnance et d'une autorisation parentale à administrer les produits confiés. Pour des raisons de sécurité, vous ne devez pas laisser de médicaments dans la poche ou le sac de votre enfant, ceux-ci devant être remis à l'équipe d'animation.

Régime alimentaire - cas particuliers :

Si votre enfant doit éviter un aliment particulier, vous devez le faire figurer sur la fiche sanitaire.

Il en va de même pour tous les cas particuliers.

Accidents :

Pour les petites blessures, elles sont soignées sur place par le personnel qualifié. Pour les blessures plus importantes, les parents sont prévenus immédiatement afin qu'ils emmènent l'enfant chez le médecin. Pour les urgences, les pompiers sont appelés. La fiche sanitaire, donnée à l'inscription, doit contenir les informations demandées et doit être mise à jour. Cette mise à jour relève de votre responsabilité, tout comme le contenu que vous indiquez sur cette fiche ou éventuellement sa non remise.

Modalités pratiques

Transmission d'information :

Sous réserve de nous avoir communiqué votre adresse mail, le centre social vous fera parvenir toute information concernant son activité.

Les factures concernant l'accueil de loisirs et les programmes d'activités pourront vous être transmis par ce biais.

Quotient Familial :

Afin de définir votre tarification en fonction de votre quotient familial (si le numéro d'allocataire a été fourni), le personnel du CSCA est amené à consulter ces données sur CAF pro ou CDAP et est habilité par la CAF de l'Ain à les consulter.

Droit d'image :

Le centre social se réserve le droit d'utiliser des photos, vidéos des participants sur l'ensemble de ses supports de communication (Presse, site internet, brochure, etc.) dans le respect de l'intégrité de l'utilisateur. Le participant doit formuler de façon expresse son désaccord sur les fiches d'inscriptions annuelles.

Ce règlement est remis aux familles lors de l'inscription ou envoyer par mail.

Merci de signer le coupon ci-dessous et de le remettre à l'accueil.

Fait à St Rambert en Bugey, le 28 août 2017, pour une modification et une application au 01/09/2017

La Directrice du CSCA
Valérie Poncet

La Directrice des Accueils de Loisirs
Mireille Tavernier



PARTIE A SIGNER et A RETOURNER AU CSCA AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Monsieur ou/et Madame..... responsable(s) de l'enfant.....atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire organisé par le CSCA et m'engage à le respecter.

Date :.....

Signature